

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 avril 2024

DATE DE PUBLICATION : 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril 2024, à 18h00, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES – M. RAMBAUD – Mme PHESOR - M. ÖZTÜRK – Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON – M. KHALID - Mme RASAMOELY - M. BARAY – Mme MANAI-AHMADI - Mme SOW – Mme CAYOUX - M. JOLIVET – Mme HENRY- M. OREN – Mme PATUREAU - M. RENOUF – M. TOUANE – Mme LAMA – M. FAURE – M. GUEDJ - Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN - Mme PRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. BA à M. KHALID
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES
- M. TAVARES à M. DEMAUMONT
- Mme TORRES à M. RAMBAUD
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme PATUREAU

OBJET :
Convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'association « Comité des Œuvres Sociales » du personnel communal au titre de l'année 2024

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 12 avril 2024

OBJET :
Convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'association « Comité des Œuvres Sociales » au titre de l'année 2024

Directeur de secteur : TOUATI Imen

Service : Financier

Affaire suivie par : TOUATI Imen

M. Le Maire : Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs avec l'association « Comité des Œuvres Sociales » en vue du versement de la subvention 2024 d'un montant global de 85 765,00 € (dont 2 505,00 euros de remboursement de cadeaux pour les retraités et médaillés).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le projet de convention à conclure avec le COS relative à l'attribution d'une subvention à cette association au titre de l'année 2024,

ENTENDU les explications du rapporteur ;

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure avec l'Association Comité des Œuvres Sociales en vue du versement d'une subvention d'un montant de 85 765,00 euros au titre de l'exercice 2024

AUTORISE Monsieur Le Maire, et en cas d'empêchement son suppléant, à la signer.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	33	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la date de sa publication.*

Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAJMONT



(Handwritten signature of Franck Demajmont)